

# COMMISSION CHARGÉE DU RENOUVELLEMENT PARTIEL DES ORGANES DE L'ORDRE DES MÉDECINS DU SENEGAL

## ELECTION DU BUREAU DE L'ORDRE DES MÉDECINS DU SENEGAL

### PROCES-VERBAL

L'An 2025 et le 29 mars, au siège de l'Ordre des médecins du Sénégal, sis à la route de Ouakam Cité Africa, Résidence Tasmanie, lot 9/A Dakar, s'est tenue l'élection des membres du bureau dudit Ordre.

La commission électorale est composée de :

- M. Mamadou DIAKHATE, Magistrat, Conseiller à la Cour Suprême, Président de la commission ;

#### Section A :

- Colonel Maodo Malick DIOP, Chef du Service national de l'Hygiène, membre titulaire ;
- Professeur Mohamed Maniboliot SOUMAH, Médecin légiste, membre titulaire ;
- Docteur Ndeye Magatte Ndiaye, Directeur régional de la Santé de Dakar, suppléante.

#### Section B :

- Docteur Coura Sèye NDIAYE, Médecin ophtalmologiste, suppléante.

Docteur Ardo Boubou BA, Chirurgien Privé, membre titulaire de la section B, empêché, s'est fait excuser.

La Commission a siégé de 10 h à 14 h pour le recueil des votes des membres du Conseil national de l'Ordre des médecins pour l'élection des membres du Bureau. Aucun incident n'a été enregistré.





A la clôture des opérations de vote, la commission a procédé au dépouillement et a relevé les résultats suivants :

Postes à pourvoir	Nombre de votants	Suffrages valablement exprimés	Bulletins nuls	Ont obtenu	Nombre de voix
Poste de Président	16	16	0	Dr Jean François DIENE (Section B)	08
				Pr Ndeye Marème SOUGOU (Section A)	08
Poste de Vice-Président	16	16	0	Dr Aliou NIANG (Section A)	08
				Dr Tchaptchet Corinne M. TCHANIA (Section B)	08
Postes de membres				Dr Maky Racine SY (Section B)	14
				Dr Mama Moussa DIAW (Section A)	12
				Dr Serigne Falilou SAMB (Section B)	09
				Bulletins blancs	10
				Suffrages non exprimés	03

Au regard de l'égalité des voix sur le poste de Président entre Dr Jean François DIENE (Section B) et Pr Ndeye Marème SOUGOU (Section A) et sur le poste de Vice-président entre Dr Aliou NIANG (Section A) et Dr Tchaptchet Corinne M. TCHANIA (Section B), la Commission se référant au fichier de l'Ordre et en application des dispositions du décret n° 66-69 du 04 juillet 1966 portant application de la loi n° 66-069 du 04 juillet 1966 relative à l'exercice de la médecine et à l'Ordre des Médecins, déclare élus en vertu du critère d'ancienneté :

- Dr Jean François DIENE (Section B), Président,
- Dr Aliou NIANG (Section A), Vice-Président faisant fonction de Secrétaire général.

En conséquence, la Commission déclare élus membres du Bureau de l'Ordre des Médecins du Sénégal :

- Dr Jean François DIENE (Section B) : Président;
- Dr Aliou NIANG (Section A) : Vice-Président;
- Dr Maky Racine SY (Section B) : membre;
- Dr Mama Moussa DIAW (Section A) : membre;
- Dr Serigne Falilou SAMB (Section B) : membre.

Pour le poste de trésorier, les membres de la section B, seuls éligibles à ce poste, ont, suivant acte consensuel signé par tous les conseillers de la section et déposé auprès de la Commission, désigné Dr Maky Racine Sy, élu membre du Bureau, pour occuper ce poste. La Commission leur en donne acte et déclare ce dernier, trésorier de l'Ordre des Médecins du Sénégal.

Le procès-verbal sera publié sur le site du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à l'adresse suivante : [www.sante.gouv.sn](http://www.sante.gouv.sn) et sur le site de l'Ordre national des médecins du Sénégal à l'adresse suivante : [www.ordremedecins.sn](http://www.ordremedecins.sn)

Ont signé les membres de la Commission électorale :

**Le Président**



M. Mamadou DIAKHAFÉ, Magistrat, Conseiller à la Cour suprême

**Membres**

Colonel Maodo Malick DIOP, titulaire  
Chef du Service national de l'Hygiène

Dr Coura Seye NDIAYE, suppléante  
Médecin ophtalmologiste

Pr Mohamed Maniboliot SOUMAH, titulaire  
Médecin légiste

Dr Ndeye Magatte NDIAYE, suppléante  
Directeur régional de la Santé de Dakar